

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-07

Séance du 16 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Secrétaire de séance : Madame Simone SPADOTTO

Date de convocation

10 janvier 2025

Date d'affichage

10 janvier 2025

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu la délibération du 19/12/2024 mettant à jour le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois de la commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE ;

Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

Grade	Catégorie	Effectif	Temps de travail hebdomadaire (*annualisé)	Poste d'emploi
Titulaires et stagiaires sur emplois permanents				
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe - DCM 2023-28 (28/06/2023)	B	1	35h	Secrétaire général
Rédacteur - DCM 2016-24 (04/05/2016)	B	1	35h	Secrétaire général
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - DCM 2022-15 (11/05/2022)	C	1	35h	Secrétaire
ATSEM principal 2 ^{ème} classe - DCM 2019-55 (10/10/2019)	C	1	35h*	ATSEM coordinateur
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - DCM du 02/09/2010	C	1	35h	Responsable technique
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - DCM 2019-11 (21/02/2019)	C	1	35h	Agent technique
Adjoint technique - DCM du 24/01/2008	C	1	35h	Agent technique
Adjoint technique - DCM 2019-02 (10/01/2019)	C	1	33h*	Responsable de cantine
Adjoint technique - DCM 2019-56 (10/10/2019)	C	1	35h*	Agent polyvalent
Adjoint technique - DCM 2023-42-2 (27/07/2023)	C	1	28h20min*	Agent polyvalent
Adjoint technique - DCM 2019-58 (10/10/2019)	C	1	28h*	Agent polyvalent
Adjoint technique - DCM 2023-52 (16/08/2023)	C	1	8h*	Accompagnateur de bus scolaire
Adjoint technique - DCM 2024-49 (10/07/2024)	C	1	27h45min*	Agent polyvalent
Titulaires en disponibilité				
Rédacteur principal	B	1	35h	Secrétaire général
Adjoint technique - DCM 2020-71 (17/12/2020)	C	1	35h*	Agent polyvalent
Contractuels sur emplois non-permanents (art. 3 de la loi n°84-53)				
Adjoint technique - DCM 2024-71 (19/12/2024)	C	1	34h* (du 01/01 au 04/07/2025)	Agent polyvalent
Adjoint technique - DCM 2024-70 (19/12/2024)	C	1	33h30* (du 01/01 au 31/03/2025)	Agent polyvalent
Adjoint technique - DCM 2025-06 (16/01/2025)	C	1	33h45* (du 20/01 au 31/03/2025)	Agent polyvalent
Adjoint administratif - DCM 2024-69 (19/12/2024)	C	1	28h (du 01/01 au 31/12/2025)	Secrétaire

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- d'ADOPTER le tableau des effectifs, tels que présenté ci-dessus.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contenu de ce tableau.
- d'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Simone SPADOTTO

Le Maire,

Roger PEDRERO

